

## Travail sans contrat depuis le 1 er juin

## Par alex260007, le 10/07/2018 à 18:20

bonsoir a tous,

mon conjoint a eu un cdd pour le mois de mai jusqu au 31 mai mais depuis le 1 er juin il na toujours pas de renouvellement de contrat et il reçoit toujours sa paye ainsi que sa fiche de paye.

pouvez vous nous aider savoir ce qu'il en ai car nous sommes perdu on ne sais pas si il est toujours en cdd ou si il est en cdi ?

merci d avance

## Par Lag0, le 11/07/2018 à 06:55

Bonjour,

Si votre conjoint continue de travailler depuis la fin de son CDD, il est en CDI!

Code du travail:

[citation]Article L1243-11

Lorsque la relation contractuelle de travail se poursuit après l'échéance du terme du contrat à durée déterminée, celui-ci devient un contrat à durée indéterminée.

Le salarié conserve l'ancienneté qu'il avait acquise au terme du contrat de travail à durée déterminée.

éventuellement prévue dans le nouveau contrat de travail.[/citation]

La durée du contrat de travail à durée déterminée est déduite de la période d'essai